PUBLIÉ LE 10/09/2018 - MISE À JOUR LE 11/04/2025

# Maribavir

## Spécialité(s) pharmaceutique(s)

**Maribavir 200 mg, comprimé**

## Substance active

Maribavir

## Laboratoire

Takeda

## AMM

## Documents de référence dans le cadre de l’AMM

## Indication(s) dans ce cadre

## Documents de référence dans ce cadre

## Suivi des patients

## Base publique du médicament

## Titulaire (s)

## Critères d'octroi

## Indications

## Code(s) CIP

## Documents de référence

## Lire aussi

## Autres informations

## Données d'inclusion

## Résumé de rapport de synthèse périodique

**Autorisation d'accès compassionnel (AAC)**

**Maribavir 200 mg, comprimé**

Fin des AAC le 11/04/2023

### Résumé du rapport périodique

AAC Maribavir – Résumé du rapport périodique n° 1 – Période du 03 novembre 2021 au 14 mars 2022 (23/01/2023) AAC Maribavir – Résumé du rapport périodique n° 2 – Période du 15 mars 2022 au 30 septembre 2022 (30/03/2023) AAC Maribavir – Résumé du rapport périodique n° 3 et final – Période du 1er octobre 2022 au 31 août 2023 (25/10/2024)

## Autorisation d'accès précoce (AAP)

**Maribavir 200 mg, comprimé**

### Indication de l'AAP octroyée le 23/02/2023, renouvelée le 18/03/2024 et arrêtée le 20/03/2025

Traitement de l’infection et/ou de la maladie à cytomégalovirus (CMV) réfractaire (avec ou sans résistance) à un ou plusieurs traitements antérieurs, y compris le ganciclovir, le valganciclovir, le cidofovir ou le foscarnet chez les patients adultes ayant reçu une greffe de cellules souches hématopoïétiques (GCSH) ou une greffe d’organe solide (GOS). Il convient de prendre en compte les recommandations officielles sur l’utilisation appropriée des agents antiviraux.

## Autorisation de mise sur le marché (AMM) – Oui